CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

avis 63.103/4
du 17 avril 2018

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 déterminant les modèles de formulaires et de rapports à utiliser dans le cadre du contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de secteur'

‡LW-CHESJAJDC-GDBADVT‡

Le 6 mars 2018, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Vice-Ministre-Présidente de la Communauté germanophone, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme à communiquer un avis, dans un délai de trente jours prorogé jusqu'au 20 avril 2018 [(*)], sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 déterminant les modèles de formulaires et de rapports à utiliser dans le cadre du contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de secteur'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 17 avril 2018. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Bernard BLERO et Wanda VOGEL, conseillers d'État, et Charles-Henri VAN HOVE, greffier assumé.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 17 avril 2018.

[(*)] Par courriel du 8 mars 2018.

*

‡LW-CHESJAJDC-GDBADVT‡

L'arrêté en projet vise à exécuter des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui habilitent le Gouvernement à fixer le modèle de différents documents. Il ne peut dès lors avoir vocation à formuler la moindre règle de droit nouvelle.

En conséquence, l'arrêté en projet ne peut revêtir le caractère réglementaire requis par l'article 3, § 1er, des lois coordonnées sur le Conseil d'État pour que la section de législation donne l'avis demandé [1].

LE GREFFIER LE PRÉSIDENT

Charles-Henri VAN HOVE Martine BAGUET

[1] Voir l'avis n° 40.640/4 donné le 13 juin 2006 sur un projet devenu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 'déterminant les modèles de formulaires et de rapports à utiliser dans le cadre du contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de secteur', http://www.raadvst-consetat.be/dbx/avis/40640.pdf.

‡LW-CHESJAJDC-GDBADVT‡